

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE CHOISY-LA-VICTOIRE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 2 septembre 2019

Date de l'affichage : 11 septembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS : *En exercice* : 11

*Présents* : 9

*Votes* : 9

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PARROT, Maire.

**Étaient présents** : Brigitte PARROT, Patrice BANCELIN, Jean-Pierre HUVET, Thierry MYSLINSKI, Dominique BANCELIN, Maxime DUCHENE, Sylvie POTET, Alban LE SOURD et Arnaud KAMINSKI.

**Absentes** : Gwenaëlle TRINQUETTE, Sophie VERNAY

**Secrétaire de séance** : Maxime DUCHENE

Convocation du 2 septembre 2019

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 JUILLET 2019**

Le compte-rendu du 8 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **09092019-008 : APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES ET SES COMMUNES MEMBRES**

Mme Sophie MERCIER, Présidente de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées accompagnée de Mme Céline FLOUQUET, Directrice Générale des Services ont présenté le projet de Pacte Financier et Fiscal aux membres du Conseil Municipal en amont de la réunion.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) a engagé, depuis le mois de juin 2018, une étude financière et fiscale, avec l'appui du cabinet CAP HORNIER.

Le Pacte Financier et Fiscal que la CCPE se propose de conclure avec ses communes membres en constitue l'aboutissement. Il s'inscrit dans un contexte national de contraintes financières et budgétaires sensibles et de forte restructuration de l'organisation territoriale, notamment par le biais de nouveaux transferts obligatoires de compétences des communes vers les communautés, et de refonte des périmètres des EPCI.

Plus particulièrement pour la CCPE, ce Pacte intervient au lendemain du passage de la CCPE au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, qui a vu les communes transférer l'ensemble de la fiscalité économique à la CCPE, transfert équilibré par un reversement d'attributions de compensation de la CCPE vers les communes membres.

Simultanément, les communes ont transféré les compétences « Assainissement des Eaux Usées » et « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CCPE. C'est donc dans un contexte de renforcement de la coopération intercommunale pour appréhender un avenir commun sur le territoire que les élus communautaires se sont proposés de se doter d'un Pacte Financier et Fiscal.

Le présent Pacte Financier et Fiscal pour la CCPE et ses communes membres serait établi pour la période 2019-2022. Il se traduit par plusieurs positionnements en matière fiscale, financière et d'intégration communautaire, lesquels ont été définis sur la base d'un diagnostic financier et fiscal précis et d'hypothèses prospectives relativement prudentes. Ces positionnements ont par ailleurs été définis de manière concertée après réunion de trois ateliers thématiques, ouverts à des représentants de l'ensemble des communes membres,

consacrés respectivement à la Fiscalité (Atelier thématique du 8 avril 2019), à la Solidarité (Atelier thématique du 16 avril 2019) et à l'intégration (Atelier thématique du 25 avril 2019).

Le Pacte Financier et Fiscal pourra, au cours de sa mise en œuvre, être abondé au regard d'un contexte nécessitant une révision du présent document.

De manière générale, ce document, non-contraignant, permet d'identifier les ressources financières et fiscales d'un territoire au-delà des limites administratives, dans l'objectif de les mobiliser, et ce de manière concertée, à l'échelon pertinent pour les projets stratégiques tout en évitant un recours trop important à la fiscalité « entreprises » ou « ménages ».

Il a été approuvé par 29 voix pour et 1 voix contre lors de la dernière séance du Conseil Communautaire de la CCPE, réunie le 24 juin dernier.

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 C, point IV ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées réunie le 28 mai 2019, à l'unanimité des membres présents ;

**Vu** la délibération n°2019-06-2461 du 24 juin 2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées portant approbation du Pacte Financier et Fiscal pour la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et ses communes membres ;

**Considérant** l'étude financière et fiscale engagée par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées depuis le mois de juin 2018 ;

**Considérant** l'instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Considérant** les récents transferts de compétences à la Communauté de Communes en matière d'Assainissement des Eaux usées et de Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale ;

**Considérant** les travaux réalisés en ateliers thématiques fiscalité, solidarité et intégration, respectivement les 8, 16 et 25 avril 2019 ;

**Considérant** le délai imparti aux communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées pour la ratification du Pacte Financier et Fiscal, soit jusqu'au 15 septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **approuve** le Pacte Financier et Fiscal 2019-2022 tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **autorise** Madame le Maire à signer le présent document ;

- **charge** Madame la Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Tableau électrique du Parc Gaston et Christian DELAVENNE : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que juste avant la soirée du 13 juillet dernier, le tableau électrique du Parc avait fait l'objet de vandalisme et que les prises avaient complètement fondus. Celui-ci a donc dû être remplacé.

- Invitation Carrefour Venette : Madame le Maire indique aux membres du Conseil qu'elle a reçu une invitation par le magasin Carrefour Venette pour une présentation de leurs différents produits et services. Mme le Maire s'y rendra et informe que 2 membres du Conseil peuvent l'accompagner. Mme Sylvie POTET et M. Jean-Pierre HUVET se proposent.

- Sortie vélo organisée par la CCPE : Madame le Maire annonce aux membres du Conseil que dans le cadre de la Semaine de la Mobilité et des Journées du Patrimoine, la CCPE organise une sortie vélo tout public le samedi 21 septembre à 14h. Un mail sera envoyé aux membres du Conseil pour les modalités de cette sortie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Maire, Brigitte PARROT